

CANDRIAM MONETAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 40, rue Washington - 75008 PARIS
818 848 335 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable CANDRIAM MONETAIRE SICAV sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 juin 2019 à 14 heures, dans les locaux de Candriam France, 40 rue Washington à Paris (75008), à l'effet de renouveler ou remplacer, rétroactivement au jour de l'AGO du 7 juin 2019, les administrateurs de la SICAV.

- ORDRE DU JOUR -

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration
- Non renouvellement de deux administrateurs
- Nomination de deux administrateurs
- Renouvellement de deux administrateurs
- Renouvellement du Président
- Questions diverses
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités



Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Toutefois, seront seuls admis à assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

1. En ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription desdites actions en compte nominatif pur ou administré, deux jours ouvrés précèdent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.
2. En ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise, dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée recevront sur leur demande une carte d'admission ; un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au Siège Social de la société ou par son mandataire RBC Investor Services Bank France, 105, rue Réaumur – 75002 Paris ou auprès de l'agent payeur luxembourgeois RBC Investor Services Bank S.A., au plus tard six jours avant la date de la réunion.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- . donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- . adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- . voter par correspondance.

Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, devront parvenir au Siège Social de la Société ou à son mandataire RBC Investor Services Bank France ou auprès de l'agent payeur luxembourgeois RBC Investor Services Bank S.A. deux jours au moins avant la date de la réunion. Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au Siège Social ainsi qu'auprès de l'agent payeur luxembourgeois RBC Investor Services Bank S.A..

Le Conseil d'Administration